

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021**

**TENUE EN MAIRIE À 20 h 00**

**PRESENTS** : Stéphane BLIN, Frédéric DALAIGRE, Nicole DEYRIEUX, Michel ERICK, Kévin FAYOL, Guy FREDOUELLE, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE, Patricia MOREL.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Joëlle CHAMMARTIN

**ABSENT** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Kévin FAYOL

**POUVOIRS** : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 10 voix.

Monsieur le Maire demande à rajouter un objet à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Département au titre de la réfection de voirie

Le Conseil Municipal approuve.

### **N°01/25012021 – Approbation des restes à réaliser 2020 – budget commune**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- en recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales ;
- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état

des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 27 758 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 13 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** les états des restes à réaliser suivants :

- **Dépenses d'investissement du budget principal** à reporter :

Comptes/opérations	Montant
Cpte 2031/00 – Frais d'études (carte communale)	245 €
Cpte 2315/68 – Installations matériels et outill. techn. (voirie Chatet)	11 702 €
Cpte 2181/72 – Installations générales et agencement (Pompe à chaleur centre socio)	15 811 €
<b>Total dépenses à reporter</b>	<b>27 758 €</b>

- **Recettes d'investissement du budget principal** à reporter

Comptes/opérations	Montant
Cpte 13246/11 – Attribution compensation communautaire	8 000 €
Cpte 13246/68 – Attribution compensation communautaire	5 000 €
<b>Total recettes à reporter</b>	<b>13 000 €</b>

- **Autorise** M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **Dit** que ces écritures seront reprises dans les budgets de l'exercice 2021.

### **N°02/25012021 – Approbation programme voirie 2021/2022 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Allier**

Monsieur le Maire expose que l'entreprise SEMONSAT, titulaire du marché pluriannuel, est venue chiffrer les travaux de réfection de voirie dans le cadre du programme 2021/2022, accompagné de la commission des chemins.

Un devis a été établi et cette même commission s'est réunie en mairie pour prioriser les travaux. L'aménagement des voies communales suivantes a été sélectionné :

- 1) Voie communale n°28 – Chemin de Villionne : 6 000,00 € HT
- 2) Voie communale n° 12 – Chemin des Suchots : 9 557,10 € HT
- 3) Voie communale n° 10 – Chemin du Sou 4 917,60 € HT
- 4) Voie communale n° 32 – Chemin des Bourdis : 11 333,70 € HT
- 5) Voie communale n° 9 – Chemin de la Carderie : 30 560,40 € HT

- 6) Voie communale n° 30 – Chemin du Proche : 6 851,70 € HT
- 7) Voie communale n°.19 – Chemin du Mazet : 6 690,00 € HT

Le devis fait apparaître une dépense H.T. de 75 910,50 Euros.

Après exécution des travaux d'amélioration, elles permettront la desserte d'exploitations agricoles et des hameaux, afin d'améliorer la circulation de la population.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet d'aménagement 2021/2022 des voies communales dénommées ci-dessus pour un montant HT de 75 910,50 €.

- **Sollicite** auprès du Conseil départemental de l'Allier la subvention prévue au titre de « soutien aux travaux de voirie » au taux maximum sur les années 2021 et 2022.

Vote : Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**N°03/25012021 – Projet installation pompes à chaleur et réfection toiture dans les bâtiments publics communaux - Demande de subvention dans le cadre du dispositif bâti du département de l'Allier**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement durable et en vue de faire des économies d'énergie, des devis ont été demandés pour équiper les bâtiments publics communaux de pompe à chaleur air, soit à la grande salle du centre socioculturel, au musée Wolframines, à la mairie et à l'agence postale communale. Il est nécessaire également d'effectuer la réfection de la toiture du bâtiment communal du salon de coiffure.

Les devis de plusieurs entreprises ont été reçus en mairie pour ces bâtiments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** les devis présentés par

- l'entreprise EVOLU PAC, situé à COMMENTRY (Allier) pour
- la grande salle du centre socioculturel pour un montant de 15 913,56 € HT
- le musée Wolframines pour un montant de 2 484,34 € HT
- la mairie pour un montant de 3 019,55 € HT
- l'agence postale communale pour un montant de 1 974,08 € HT
- l'entreprise PERRIN-COLAS, situé à ECHASSIERES (Allier) pour
- la réfection de la toiture du salon de coiffure pour un montant de 14 128,00 € HT

**Demande** la subvention au Département de l'Allier au titre du dispositif Bâti au taux maximum.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Vote : Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**N°04/25012021 – Projet installation pompes à chaleur et réfection toiture dans les bâtiments publics communaux - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement durable et en vue de faire des économies d'énergie, des devis ont été demandés pour équiper les bâtiments publics communaux de pompe à chaleur air, soit à la grande salle du centre socioculturel, au musée Wolframines, à la mairie et à l'agence postale communale. Il est nécessaire également d'effectuer la réfection de la toiture du bâtiment communal du salon de coiffure.

Les devis de plusieurs entreprises ont été reçus en mairie pour ces bâtiments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** les devis présentés par

- l'entreprise EVOLU PAC, situé à COMMENTRY (Allier) pour
- la grande salle du centre socioculturel pour un montant de 15 913,56 € HT
- le musée Wolframines pour un montant de 2 484,34 € HT
- la mairie pour un montant de 3 019,55 € HT
- l'agence postale communale pour un montant de 1 974,08 € HT
- l'entreprise PERRIN-COLAS, situé à ECHASSIERES (Allier) pour
- la réfection de la toiture du salon de coiffure pour un montant de 14 128,00 € HT

**Demande** la subvention au titre de la DETR 2021 au taux maximum.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Vote : Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**N°05/25012021 – Projet installation pompes à chaleur dans les bâtiments publics communaux - Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2021**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement durable et en vue de faire des économies d'énergie, des devis ont été demandés pour équiper les bâtiments publics communaux de pompe à chaleur air, soit à la grande salle du centre socioculturel, au musée Wolframines, à la mairie et à l'agence postale communale.

Les devis de plusieurs entreprises ont été reçus en mairie pour ces bâtiments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** les devis présentés par

- l'entreprise EVOLU PAC, situé à COMMENTRY (Allier) pour
- la grande salle du centre socioculturel pour un montant de 15 913,56 € HT
- le musée Wolframines pour un montant de 2 484,34 € HT
- la mairie pour un montant de 3 019,55 € HT
- l'agence postale communale pour un montant de 1 974,08 € HT

**Demande** la subvention au titre de la DSIL 2021 au taux maximum.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Vote : Pour           10  
      Contre           0  
      Abstention      0

**N°06/25012021 – Projet installation pompes à chaleur et réfection toiture dans les bâtiments publics communaux - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement durable et en vue de faire des économies d'énergie, des devis ont été demandés pour équiper les bâtiments publics communaux de pompe à chaleur air, soit à la grande salle du centre socioculturel, au musée Wolframines, à la mairie et à l'agence postale communale.

Les devis de plusieurs entreprises ont été reçus en mairie pour ces bâtiments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**Accepte** les devis présentés par

- l'entreprise EVOLU PAC, situé à COMMENTRY (Allier) pour
- la grande salle du centre socioculturel pour un montant de 15 913,56 € HT
- le musée Wolframines pour un montant de 2 484,34 € HT
- la mairie pour un montant de 3 019,55 € HT
- l'agence postale communale pour un montant de 1 974,08 € HT

**Demande** la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan de relance au taux maximum.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution du projet.

Vote : Pour           10  
      Contre           0  
      Abstention      0

**N°07/25012021 – Projet locatif deux appartements 2 bis route du Wolfram - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance régional**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a acquis en 2017 le bâtiment appartenant à Monsieur CHRISTY Jean-Claude comprenant deux appartements et un salon de coiffure dans un souci de faire perdurer le salon de coiffure. Le commerce a été réhabilité et est tenu par un artisan depuis fin 2017.

Le Conseil Municipal souhaite à présent réhabiliter les deux logements et pour ce faire, a demandé des devis aux artisans pour une réfection complète des logements afin de permettre la location de ces habitations dans de bonnes conditions.

Les devis suivants ont été déposés en mairie pour les deux logements :

- L'entreprise PERRIN/COLAS sise à Echassières
  - Réfection toiture pour un montant de 14 128,00 € HT
  - démolition plafonds et galandages pour un montant de 1 600,00 € HT
- L'entreprise HAUDIERE Sébastien sise à Bellenaves

- plomberie pour un montant de 8 767,93 € HT
- L'entreprise La Lourousienne d'Electricité
  - remise en sécurité électricité pour un montant de 16 423,00 € HT
- L'entreprise TOURRET Christophe
  - réfection/isolation des murs/plafonds/planchers pour un montant de 43 894,00 € HT
- L'entreprise LANDEMAINE Pascal
  - remplacement des menuiseries extérieures pour un montant de 4 414,17 € HT

Après avoir étudié les pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **Confirme** son engagement portant sur la réfection totale des logements situés 2bis route du Wolfram, de manière à permettre la location de ces biens à usage d'habitation,

• **Approuve** les devis présentés par les entreprises, soit :

- L'entreprise PERRIN/COLAS pour un montant de	15 728,00 € HT
- L'entreprise HAUDIERE Sébastien pour un montant de	8 767,93 € HT
- L'entreprise LA LOUROUSIENNE D'ELECTRICITE pour un montant de	16 423,00 € HT
- L'entreprise TOURRET Christophe pour un montant de	43 894,00 € HT
- L'entreprise LANDEMAINE Pascal pour un montant de	4 414,17 € HT

• **Sollicite** l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Plan de relance », pour aider au financement de cette opération, chiffrée à 89 227,10 € HT.

• **Approuve** le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental	22 529 €
- Conseil Régional	11 265 €
- Autofinancement budget communal	41 305,10 €

• **Prévoit** le financement nécessaire au budget communal 2021 section investissement compte 2313.

Vote : Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**N°08/25012021 – Projet réfection court de tennis avec installation équipements sportifs - Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l'installation dans le même temps d'équipements sportifs sur ce court.

Il informe qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2021 (DETR) peut être obtenue pour ces travaux.

Il précise que :

- le montant des travaux de réfection du court s'élève à la somme de 24 700,00 € HT (29 640,00 € TTC),

- le montant des travaux d'installation d'équipements sportifs s'élève à la somme de 24 560,00 € HT (29 472,00 € TTC),

Soit un montant total de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC).

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 35 % du montant HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 35 % pour les travaux de réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :
 

• Montant total de l'opération	49 260,00 € HT
• Subvention DETR 2021	13 778,00 €
• Subvention Région	9 852,00 €
• Subvention département	14 778,00 €
• Subvention Fédération Française de tennis	<u>1 000,00 €</u>
• Total subventions	39 408,00 €
• Autofinancement HT commune	9 852,00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2021 pour les travaux réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour           10  
 Contre            0  
 Abstention       0

**N°09/25012021 – Projet réfection court de tennis avec installation équipements sportifs - Demande de subvention à la Région au titre des équipements sportifs 2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l'installation dans le même temps d'équipements sportifs sur ce court.

Il informe qu'une subvention de la Région au titre des équipements sportifs pour l'année 2021 peut être obtenue pour ces travaux.

Il précise que :

- le montant des travaux de réfection du court s'élève à la somme de 24 700,00 € HT (29 640,00 € TTC),

- le montant des travaux d'installation d'équipements sportifs s'élève à la somme de 24 560,00 € HT (29 472,00 € TTC),

Soit un montant total de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC).

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 % du montant HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs, à hauteur de 20 % pour les travaux de réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :
 

• Montant total de l'opération	49 260,00 € HT
• Subvention DETR 2021	13 778,00 €
• Subvention Région	9 852,00 €

• Subvention département	14 778,00 €
• Subvention Fédération Française de tennis	<u>1 000,00 €</u>
• Total subventions	39 408,00 €
• Autofinancement HT commune	9 852,00 € HT

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président de Région, une subvention au titre d'équipements sportifs pour les travaux réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour           10  
 Contre                0  
 Abstention          0

**N°10/25012021 – Projet réfection court de tennis avec installation équipements sportifs - Demande de subvention au Département au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs 2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l'installation dans le même temps d'équipements sportifs sur ce court.

Il informe qu'une subvention du Département au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs pour l'année 2021 peut être obtenue pour ces travaux.

Il précise que :

- le montant des travaux de réfection du court s'élève à la somme de 24 700,00 € HT (29 640,00 € TTC),

- le montant des travaux d'installation d'équipements sportifs s'élève à la somme de 24 560,00 € HT (29 472,00 € TTC),

Soit un montant total de 49 260,00 € HT (59 112,00 € TTC).

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 30 % du montant HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention au Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs, à hauteur de 30 % pour les travaux de réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs.
- **Établit** le plan de financement comme suit :
 

• Montant total de l'opération	49 260,00 € HT
• Subvention DETR 2021	13 778,00 €
• Subvention Région	9 852,00 €
• Subvention département	14 778,00 €
• Subvention Fédération Française de tennis	<u>1 000,00 €</u>
• Total subventions	39 408,00 €
• Autofinancement HT commune	9 852,00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Département de l'Allier, une subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs pour les travaux réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs



- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour 10  
 Contre 0  
 Abstention 0

### **N°11/25012021 – Projet réfection court de tennis avec installation équipements sportifs - Demande de subvention à la Fédération Française de Tennis**

Monsieur le Maire rappelle le projet du Conseil Municipal de procéder à la réfection du court de tennis qui présente de grosses fissures et qui est devenu impraticable, et à l'installation dans le même temps d'équipements sportifs sur ce court.

Il informe qu'une subvention de la Fédération Française de Tennis pour l'année 2021 peut être obtenue pour ces travaux.

Il précise que :

- le montant des travaux de réfection du court s'élève à la somme de 24 700,00 € HT (29 640,00 € TTC),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander une subvention à la Fédération Française de Tennis pour les travaux de réfection du court de tennis.
- **Etablit** le plan de financement comme suit :
 

• Montant total de l'opération	24 700,00 € HT
• Subvention DETR 2021	6 410,00 €
• Subvention Région	4 940,00 €
• Subvention département	7 410,00 €
• Subvention Fédération Française de tennis	<u>1 000,00 €</u>
• Total subventions	19 760,00 €
• Autofinancement commune	4 940,00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président de la Fédération Française de Tennis pour les travaux réfection du court de tennis et l'installation d'équipements sportifs
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote : Pour 10  
 Contre 0  
 Abstention 0

### **N°12/25012021 – Convention pour l'entretien des hydrants**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention signée entre le SICOM Sioule et Bouble et la commune relative aux conditions de vérification et d'entretien des poteaux incendie de la commune est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de renouveler cette convention avec le SIVOM Sioule et Bouble.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention de prestations et de services avec le SIVOM Sioule et Bouble de Gannat pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie.

Il rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, conformément au Code général des collectivités territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux d'incendie, appelés aussi « hydrants », alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L5211-9-2 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L5211-9-2 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de services et de prestation avec le SIVOM Soule et Bouble tel que annexée à la présente délibération portant sur le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie pour une durée de trois ans.

Vote : Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Séance levée à 21 h 50.